



Département de l'Isère

SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

COMMUNE DE CORNILLON-EN-TRIEVES

Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service

Exercice 2022-2023

Période de relève du 01/07/2022 au 31/06/2023
(révision du 21/03/2024)

Présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Application de la loi n° 95-101 du 02 février 1995, du décret n° 95-635 du 06 mai 1995 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et de l'assainissement et du décret n° 2007-675 du 02 mai 2007 et arrêté du 02 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement.

SOMMAIRE

1) Caractéristiques techniques du service.....	4
1.1) Organisation administrative du service.....	4
1.2) Conditions d'exploitation du service.....	4
1.3) Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0).....	4
1.4) Nature des ressources utilisées et volumes prélevés.....	5
1.4.1) Points de prélèvement.....	5
1.5) Volumes produits.....	5
1.5.1) Points de production.....	6
1.6) Conventions de vente et d'achat d'eau.....	6
1.7) Volumes Importés.....	6
1.8) Bilan des ressources.....	6
1.9) Nombre d'abonnements.....	8
1.10) Volumes vendus.....	10
1.10.1) Linéaire du réseau de desserte.....	11
2) Tarification et recettes du service public d'eau potable.....	12
2.1) Fixation des tarifs en vigueur.....	12
2.2) Prix du service d'eau potable (paragraphe à adapter selon le cas).....	12
2.2.1) Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique.....	12
2.2.2) Evolution du tarif de l'eau potable.....	13
2.2.3) Prix TTC du service au m ³ pour 120m ³ (D102.0).....	14
2.3) Recettes d'exploitation.....	15
2.3.1) Recettes de la collectivité.....	15
3) Indicateurs de performance d'eau potable.....	16
3.1) Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1) (indicateurs fournis par l'ARS).....	16
3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'aep (P202.2).....	17
3.3) Les volumes relatifs à l'exploitation du service.....	19
3.4) Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	21
3.5) Indice linéaire global des volumes non comptés (P105.3).....	23
3.6) Indice linéaire global des pertes en réseau (P106.3).....	24
3.7) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	25
3.8) Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) (indicateur fourni par l'ARS).....	26
4) Financement des investissements.....	27
4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire.....	27
4.2) Branchements en plomb.....	27
4.3) Etat de la dette.....	27
4.4) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service.....	28
4.5) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	28
4.6) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	28
5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	28
5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité.....	28
6) Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement.....	30

Indicateurs applicables en eau potable à fournir dans le cadre du SISPEA

Indicateurs descriptifs des services

D101.0 : estimation du nombre d'habitants desservis

D102.0 : prix TTC du service au m³ pour 120 m³

Indicateurs de performance

P101.1 : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie

P102.1 : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques

P103.2 : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

P104.3 : rendement du réseau de distribution

P105.3 : indice linéaire des volumes non comptés

P106.3 : indice linéaire de pertes en réseau

P107.2 : taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

P108.3 : indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

P109.0 : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

1) Caractéristiques techniques du service

1.1) Organisation administrative du service

La commune de CORNILLON-EN-TRIEVES dispose d'un service d'alimentation en eau potable.

Les missions du service sont:

- ☒ Production
- ☒ Protection du point de prélèvement
- ☒ Traitement
- ☒ Transport
- ☒ Stockage
- ☒ Distribution

1.2) Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en régie.

Le nombre d'agents en régie directe est de 2, représentant 0,3 équivalents temps plein.

1.3) Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0)

Le service public d'eau potable dessert 173 habitants.

D101.0 Estimation du nombre d'habitants desservis

Il s'agit du nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents Saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public eau potable sur laquelle elle raccordée ou techniquement raccordable.

D101.0 = 173 habitants

1.4) Nature des ressources utilisées et volumes prélevés

Les volumes prélevés sont des volumes d'eau brute (non traitée).

1.4.1) Points de prélèvement

Ouvrages (captages, forages)	Captage de la Citadelle
Prélèvement 2013-2014 [m ³]	1900 m ³
Prélèvement 2014-2015 [m ³]	1241 m ³
Prélèvement 2015-2016 [m ³]	716 m ³
Prélèvement 2016-2017 [m ³]	462 m ³
Prélèvement 2017-2018 [m ³]	797 m ³
Prélèvement 2018-2019 [m ³]	1255 m ³
Prélèvement 2019-2020 [m ³]	830 m ³
Prélèvement 2020-2021 [m ³]	761 m ³
Prélèvement 2021-2022 [m ³]	649 m ³
Prélèvement 2022-2023 [m ³]	916 m ³

Analyse :

Sur les exercices de 2017 à 2020, et particulièrement sur 2018-2019, la production avait augmenté de manière importante révélant une fuite sur le réseau lié. Une fuite au niveau du hameau de Blanchardeyres a depuis été corrigée permettant de retrouver un niveau de performance « normal » pour les exercices suivants.

Sur l'exercice 2022-2023, les analyses ont mis en évidence une concentration trop importante de PVC lors de la période estivale. Une purge a été créée pour renouveler l'eau dans les conduites afin d'abaisser les valeurs de concentration de PVC. Un volume de fonctionnement supplémentaire est de 1 m³/jour, correspondant à la capacité des conduites du réseau concerné. En conséquence, le rendement brut est passé de 73 % à 54 % pour l'exercice courant (rendement corrigé >80%).

Le réseau couvert par ce captage reste à surveiller étant donné le faible nombre d'abonnés et l'absence de maillage avec le réseau principal.

1.5) Volumes produits

Les volumes produits sont des volumes d'eau traitée.

1.5.1) Points de production

Ouvrages (réservoirs, bâches)	Réservoir de la citadelle	Total
Production 2013-2014 [m ³]	1900 m ³	1900 m ³
Production 2014-2015 [m ³]	1241 m ³	1241 m ³
Production 2015-2016 [m ³]	716 m ³	716 m ³
Production 2016-2017 [m ³]	462 m ³	462 m ³
Production 2017-2018 [m ³]	797 m ³	797 m ³
Production 2018-2019 [m ³]	1255 m ³	1255 m ³
Production 2019-2020 [m ³]	830 m ³	830 m ³
Production 2020-2021 [m ³]	761 m ³	761 m ³
Production 2021-2022 [m ³]	649 m ³	649 m ³
Production 2022-2023 [m ³]	916 m ³	916 m ³

1.6) Conventions de vente et d'achat d'eau

Lien contractuel	Sens (import/ export/)	Usage (secours /permanent)	Cocontractant	Caractéristiques (volumes, débit)	Date d'effet	Durée [an]
Convention	Import	Permanent	Syndicat de l'homme du lac	Sans objet	Sans objet	Sans objet

1.7) Volumes Importés

Exportateur	Syndicat de l'homme du lac
Importé en 2013-2014 [m ³]	13 000 m ³
Importé en 2014-2015 [m ³]	15 000 m ³
Importé en 2015-2016 [m ³]	15 677 m ³
Importé en 2016-2017 [m ³]	12 597 m ³
Importé en 2017-2018 [m ³]	14510 m ³
Importé en 2018-2019 [m ³]	15 707 m ³
Importé en 2019-2020 [m ³]	13 417 m ³
Importé en 2020-2021 [m ³]	21 671 m ³ corrigé (13087 mesuré)
Importé en 2021-2022 [m ³]	19 114 m ³
Importé en 2022-2023 [m ³]	19 801 m ³

Le calcul s'effectue sur la base des compteurs de sortie du réservoir du Fays : une sortie versant Villard Julien, une sortie versant Grand Oriol. Il ne peut se faire en sortie de pompage, le captage des Grands Prés n'étant pas pourvu de dispositif de comptage.

Remarque exercices anciens :

- Pour 2013–014, les volumes sont des estimations (compteurs défectueux sur tout ou partie de la période).
- Pour 2016–2017, achat en moindre quantité expliquée par la période de relève sur 11 mois et par la relative hausse de rendement sur le secteur Villard Julien (réparation fuite).

Prise en compte du secteur combe d'Andrieux / grange du Baron :

- Pour l'exercice 2018-2019, sont ajoutés $\frac{3}{4}$ de la consommation des hameaux Combe d'Andrieux et Grange du baron (4 abonnés) ; Le branchement de ces hameaux ayant été déplacé en septembre/octobre 2018.
Soit un volume importé de $4262 + 8916 + \frac{3}{4} \times 3372 = 15\,707 \text{ m}^3$.
- A partir de l'exercice 2019-2020, est ajoutée la consommation totale des hameaux Combe d'Andrieux et Grange du baron (5 abonnés). Compteur sectoriel défaillant à remplacer (impossibilité de détecter une fuite sur ce secteur).
- Depuis 2020, prise en compte identique sur la base de la consommation des abonnés du secteur (soit 1574 m^3 pour 2022-2023).
Soit un volume importé de $VJ + GO + \text{Grange du Baron/Combe d'Andrieu} = 5392 + 12835 + 1574 = 19801$

Note concernant l'exercice 2022-2023 :

Le compteur de sortie de réservoir Grand Oriol affiche une valeur compatible avec le volume facturé. Il ne sera donc pas procédé à correction sur ce compteur sur le présent rapport contrairement à l'exercice précédent.

Ce retour à des valeurs cohérentes est soit synonyme de fonctionnement correct du compteur (suite à son nettoyage), mais aussi possiblement à la présence de fuite.

Une importante fuite a été corrigée en août 2022, (Petit Oriol) puis une autre en juillet 2023 (les Eaux). Ceci devrait se traduire par une baisse du rendement sur le secteur Grand Oriol.

1.8) Bilan des ressources

Eau traitée (produite)			
Années	Ressources propres	Importations	Total
2013-2014	1 900 m ³	13 000 m ³	14 900 m ³
2014-2015	1 241 m ³	15 000 m ³	16 241 m ³
2015-2016	716 m ³	15677 m ³	16393 m ³
2016-2017	462 m ³	12597 m ³	13059 m ³
2017-2018	797 m ³	14510 m ³	15307 m ³
2018-2019	1255 m ³	15707 m ³	16962 m ³
2019-2020	830 m ³	13417 m ³	14247 m ³
2020-2021	761 m ³	21671 m ³	22432 m ³
2021-2022	649 m ³	19114 m ³	19763 m ³
2022-2023	916 m ³	19 801 m ³	20 717 m ³

1.9) Nombre d'abonnements

Années	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
abonnements domestiques	111	109	112	117	118	123	125	123	126
abonnements non domestiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total abonnements	111	109	112	117	118	123	125	123	126

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait, assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'agence de l'eau.

1.10) Volumes vendus

Ces volumes sont calculés sur une période de référence de 12 mois (période de relève). La période retenue doit être identique pour tous les volumes.

Années	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Volumes facturés aux abonnés	11 269 m ³	11 450 m ³	12 117 m ³	10 650 m ³	12 891 m ³	14045 m ³	13703 m ³	17905 m ³	16791 m ³	15176 m ³
- dont abonnés domestiques	11 269 m ³	11 450 m ³	12 117 m ³	10 650 m ³	12 891 m ³	14 045 m ³	13703 m ³	17905 m ³	16791 m ³	15176 m ³
- dont abonnés non domestiques	0 m ³	0 m ³	0 m ³	0 m ³	0 m ³	0 m ³	0 m ³	0 m ³	0 m ³	0 m ³
Volumes exportés	0 m ³	0 m ³	0 m ³	0 m ³	0 m ³	0 m ³	0 m ³	0 m ³	0 m ³	0 m ³
Total des volumes vendus	11 269 m ³	11 450 m ³	12 117 m ³	10 650 m ³	12 891 m ³	14 045 m ³	13703 m ³	17905 m ³	16791 m ³	15176 m ³

Remarque : Pour l'exercice 2016-2017, la période de relève ne courrait que sur 11 mois. Le volume facturé est donc logiquement inférieur à celui des autres exercices.

La période retenue pour le calcul des volumes est :

☐ l'année civile

☒ la période de relève du 01 Juillet au 30 juin

1.10.1) Linéaire du réseau de desserte

Années	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Linéaire du réseau hors branchements en km	11,909 km	11,400 km	11,400 km	10,300 km	10,300 km	10,300 km	10,300 km

La longueur réseau est corrigée à partir de l'exercice 2017-2018, suite à la simplification du réseau de distribution sur le secteur de Villard Julien (suppression d'environ 500 m de conduite entre le réservoir de château Pain et le hameau et regroupement en un seul réseau d'alimentation au lieu de 2 précédemment).

Correction de la longueur de réseau à partir de l'exercice 2019-2020 suite aux travaux effectués secteur Cornillon :

- Modification de la distribution des hameaux de la combe d'Andrieu et grange du Baron (+175m Ø110mm; -810m Ø40mm)
- Alimentation cimetière (+150m Ø32mm)
- Suppression alimentation obsolète Cornillon->Grand Oriol (alimentation désormais par Aubépin) (-750m)
- Alimentation Hautes Glace par voirie (+190m Ø110mm)

En résulte une correction de longueur de réseau d'alimentation de -1045m.

Nouvelle longueur de réseau considérée à 10 300m (arrondi à 0.1 km inf.)

Aucune modification de réseau sur les exercices 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023

2) Tarification et recettes du service public d'eau potable

2.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité (délibération du 18 juillet 2022 pour application sur l'exercice).

Les frais d'accès au service sont facturés aux frais réels.

Autres prestations facturées aux abonnés (travaux du délégataire comme travaux de branchements...) :

Prestations	Montant facturé (HT)

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est-il assujéti à la TVA ? ☐ Oui ☒ Non

2.2) Prix du service d'eau potable (paragraphe à adapter selon le cas)

Le prix du service comprend :

- ☒ Une partie fixe ou abonnement (facultative)
- ☒ Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable (obligatoire)

Les abonnements sont payables : ☐ semestriellement
☒ annuellement

Les volumes sont relevés : ☐ semestriellement
☒ annuellement

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

2.2.1) Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique

Cette redevance est perçue dans toutes les communes quelles que soit leur population. Elle remplace l'ancienne « contre-valeur » de la redevance de pollution domestique qui, jusqu'au 31 décembre 2007, n'était perçue que dans les communes comprenant au moins 400 habitants agglomérés permanents et saisonniers pondérés.

Par conséquent, aucune facture émise à compter du 1er janvier 2009 ne doit mentionner le terme « contre-valeur », sauf les annulations ou réductions de factures émises avant cette date. Cette redevance est reversée à l'agence de l'eau, et est unique sur l'ensemble du service.

Années	Les prix sont effectifs au:	Redevance pour pollution domestique (€/m ³)
2013-2014	1 ^{er} jan 2014	0,28 €/m ³
2014-2015	1 ^{er} jan 2015	0,29 €/m ³
2015-2016	1 ^{er} jan 2016	0,29 €/m ³
2016-2017	1 ^{er} jan 2017	0,29 €/m ³
2017-2018	1 ^{er} jan 2018	0,29 €/m ³
2018-2019	1 ^{er} jan 2019	0,27 €/m ³
2019-2020	1 ^{er} jan 2020	0,27 €/m ³
2020-2021	1 ^{er} jan 2021	0,28 €/m ³
2021-2022	1 ^{er} jan 2022	0,28 €/m ³
2022-2023	1 ^{er} jan 2023	0,28 €/m ³

2.2.2) Évolution du tarif de l'eau potable

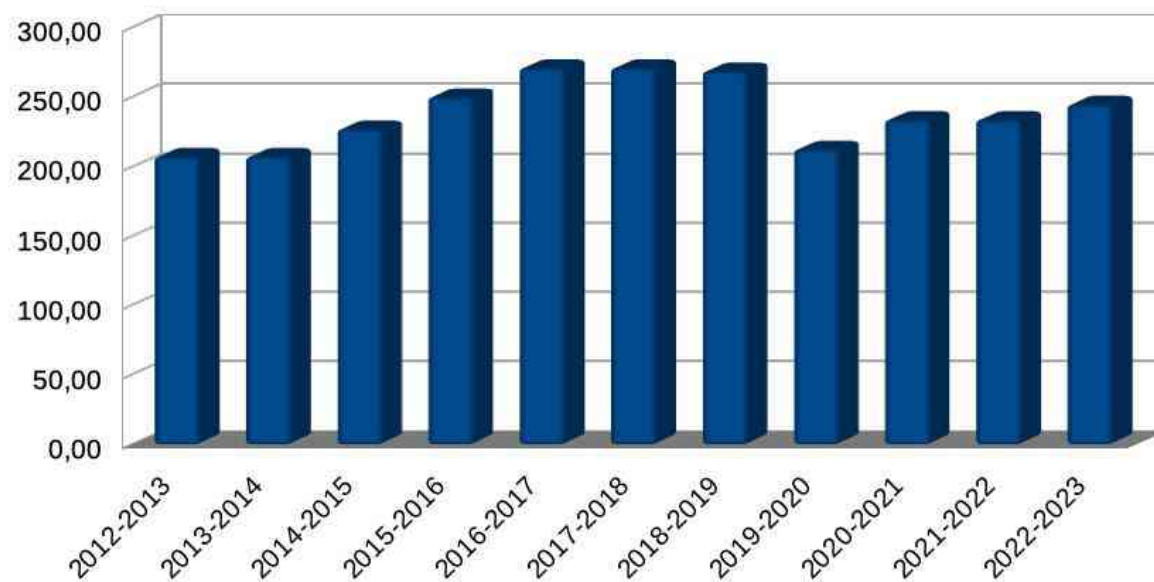
Années	Prix effectifs au :	Part de la collectivité				Redevances et taxes
		Part fixe [€ HT/an] (abonnement ordinaire*)	Location compteur [€ HT/an]	Part proportionnelle [€ HT/m³] de 0 à 120 m³	Part proportionnelle [€ HT/m³] au-delà de 120 m³	Redevance pour pollution domestique [€ HT/m³]
2012-2013	1 ^{er} jan 2013	40,00€	7,50 €/an	1,05 €/m³	0,76 €/m³	0,28 €/m³
2013-2014	1 ^{er} jan 2014			1,05 €/m³	0,76 €/m³	0,28 €/m³
2014-2015	1 ^{er} jan 2015	60,00€	Compris dans la part fixe	1,10 €/m³	0,80 €/m³	0,29 €/m³
2015-2016	1 ^{er} jan 2016	70,00€		1,21 €/m3	0.88 €/m3	0,29 €/m³
2016-2017	1 ^{er} jan 2017	80,00€		1,30 €/m3	0.95 €/m3	0,29 €/m³
2017-2018	1 ^{er} jan 2018			1,30 €/m3	1.00 €/m3	0,29 €/m³
2018-2019	1 ^{er} jan 2019			1,30 €/m3	1.00 €/m3	0,27 €/m³
2019-2020	1 ^{er} jan 2020			60,00€	1,00 €/m3	1.00 €/m3
2020-2021	1 ^{er} jan 2021	80,00€		1,00 €/m3	1.00 €/m3	0,28 €/m³
2021-2022	1 ^{er} jan 2022	80,00€		1,00 €/m3	1.00 €/m3	0,28 €/m³
2022-2023	1 ^{er} jan 2023	85,00€		1,05 €/m3	1.05 €/m3	0,28 €/m³

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

2.2.3) Prix TTC du service au m³ pour 120m³ (D102.0)

Années	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Prix effectifs au	01/01/2013	01/01/2014	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023
Part collectivité	173,50 €	173,50 €	192,00 €	215,20 €	236,00 €	236,00 €	236,00 €	180,00 €	200,00 €	200,00 €	211,00 €
Redevance pollution	33,6 €	33,6 €	34,8 €	34,8 €	34,8 €	34,8 €	32,4 €	32,4 €	33,6 €	33,6 €	33,6 €
Total	207,10 €	207,10 €	226,80 €	250,00 €	270,80 €	270,80 €	268,40 €	212,40 €	233,60 €	233,60 €	244,60 €

Évolution du prix de la facture 120 m3 d'eau



2.3) Recettes d'exploitation

2.3.1) Recettes de la collectivité

Années	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés	17 151,37 €	17 899,20 €	19 630,68 €	22 714,08 €	23 691,44 €	26 865,85 €	28 232,15 €	23 663,42 €	31 923,85 €	30 606,52 €	29 194,99 €
dont vente d'eau domestiques	17 151,37 €	17 899,20 €	19 630,68 €	22 714,08 €	23 691,44 €	26 865,85 €	28 232,15 €	23 663,42 €	31 923,85 €	30 606,52 €	29 194,99 €
dont ventes d'eau non domestiques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
dont régularisation des ventes d'eau (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres recettes											
Contributions d'autres services	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Contributions exceptionnelles du budget général	20 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	37 151,37 €	17 899,20 €	59 630,68 €	22 714,08 €	23 691,44 €	26 865,85 €	28 232,15 €	23 663,42 €	31 923,85 €	30 606,52 €	29 194,99 €

Détail des recettes de l'exercice 2015/2016 :

Abonnements 7323.9 / Consommation 12989.85 / Redevances Agence de l'eau 2400.33

Détail des recettes de l'exercice 2016/2017 :

Abonnements 8566.40 (normaux) + 530 (spéciaux) / Consommation 12492.25 / Redevances Agence de l'eau 2102.79

Détail des recettes de l'exercice 2017/2018 :

Abonnements 8927.20 (normaux) + 530 (spéciaux) / Consommation 15110.40 / Redevances Agence de l'eau 2298.25

Détail des recettes de l'exercice 2018/2019 :

Abonnements 9020 (normaux) + 500 (spéciaux) / Consommation 16402.70 / Redevances Agence de l'eau 2309.45

Détail des recettes de l'exercice 2019/2020 :

Abonnements 6930 (normaux) + 480 (spéciaux) / Consommation 13 703.00 / Redevances Agence de l'eau 2550.42

Détail des recettes de l'exercice 2020/2021 :

Abonnements 9566.4 (normaux) + 730 (spéciaux dont multi-logements) / Consommation 17 905.00 / Redevances Agence de l'eau 3722.45

Détail des recettes de l'exercice 2021/2022 :

Abonnements 9520 (normaux) + 730 (spéciaux dont multi-logements) / Consommation 16 791.00 / Redevances Agence de l'eau 3565.52

Détail des recettes de l'exercice 2022/2023 :

Abonnements 10 041,25 (normaux) + 745 (spéciaux dont multi-logements) / Consommation 15 185,10 / Redevances Agence de l'eau 3 223,64

3) Indicateurs de performance d'eau potable

Les indicateurs sont issus du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 et devront être renseignés pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2008.

L'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales prévoit que les autorités organisatrices des services publics de l'eau et de l'assainissement présentent annuellement un rapport sur le prix et la qualité de ces services.

Le décret et l'arrêté du 2 mai 2007 introduisent des indicateurs de performance devant figurer dans les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement. Les premiers rapports d'activité à produire en application de ces textes concerneront l'exercice 2008.

La mise en application des indicateurs de performance par les services permettra de procéder à une consolidation des données au plan national sur la gestion des services d'eau potable et d'assainissement dans la perspective de la création du système d'information sur les services publics de l'eau et de l'assainissement que l'ONEMA doit mettre en place en application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques.

3.1) Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1) (indicateurs fournis par l'ARS)

Ces indicateurs donnent une mesure statistique de la qualité microbiologique et physico-chimique de l'eau afin d'en apprécier la qualité sanitaire sur la base des contrôles effectués.

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Pourcentage de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique (P101.1)	12	2	83,3 %	Aucun
Conformité physico-chimique (P102.1)	13	0	100 %	Aucun

L'ensemble de ces prélèvements a été réalisé dans le cadre du programme annuel établi par l'ARS 38, au titre de l'année 2023 en application du décret 2001-1220 pour les eaux distribuées par le réseau public. Par ailleurs, un suivi qualitatif de l'évolution des teneurs en nitrate et en résidus de produits phytosanitaires des eaux brutes (avant traitement) est effectué dans le cadre d'un programme départemental piloté par le conseil général de l'Isère.

P101.1 Taux de conformité microbiologique sur les eaux distribuées

Nombre de prélèvements bactériologiques conformes/nombre de Prélèvements bactériologiques réalisés au cours de l'année x 100

I.P

$$P101.1 = 83.3\%$$

P102.1 Taux de conformité physico-chimique sur les eaux distribuées

Nombre de prélèvements physico-chimique conformes/nombre de Prélèvements physico-chimique réalisés au cours de l'année x 100

I.P

$$P102.1 = 100\%$$

3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux d'eau potable (P202.2)

Les grands ouvrages - stations de traitement, pompes... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

Les points sont attribués en « tout ou rien ».

		Action effective en totalité oui/non	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A- Plan des réseaux (15 points)	Absence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	Non	0 point	0
	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant les ouvrages principaux (captages, station de traitement, station de pompage, réservoirs) ainsi que les compteurs de prélèvement et de distribution en aval des réservoirs	Oui	10 points	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour	Oui	5 points	5
Total intermédiaire A				15 points
B- Inventaire des réseaux (30 points)	Existence d'un inventaire des travaux des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux (informations sur les matériaux, diamètre pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux	Oui	10 points	10
	Lorsque les informations sur les matériaux et diamètre sont rassemblées pour la moitié du linéaire, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaire du linéaire total des réseaux			

	Matériaux et diamètre connus pour 60 % à 69,9 %	Non	1 point	
	Matériaux et diamètre connus pour 70 % à 79,9 %	Non	2 points	
	Matériaux et diamètre connus pour 80 % à 89,9 %	Non	3 points	
	Matériaux et diamètre connus pour 90 % à 94,9 %	Non	4 points	
	Matériaux et diamètre connus pour au moins 95 %	Oui	5 points	5
	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifié à partir du plan des réseaux, la moitié (50 %) du linéaire total étant renseigné. Lorsque les informations sont rassemblées pour la moitié du linéaire, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaire du linéaire total jusqu'à 90 %.Le cinquième point étant accordé lorsque ces informations sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.			
	Dates ou période de pose connues pour moins de 50 % du linéaire des réseaux	Non	0 point	
	Dates ou période de pose connues pour 50 % à 59,9 % du linéaire des réseaux	Non	10 points	
	Dates ou période de pose connues pour 60 % à 69,9 % du linéaire des réseaux	Non	11 points	
	Dates ou période de pose connues pour 70 % à 79,9 % du linéaire des réseaux	Oui	12 points	12
	Dates ou période de pose connues pour 80 % à 89,9 % du linéaire des réseaux	Non	13 points	
	Dates ou période de pose connues pour 90 % à 94,9 % du linéaire des réseaux	Non	14 points	
	Dates ou période de pose connues pour au moins 95 % du linéaire des réseaux	Non	15 points	
Total intermédiaire A + B				42 points
C- Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie,...) et s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	Oui	10 points	10
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existant sur les ouvrages de stockage et de distribution	Oui	10 points	10
	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements;(seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par ce §)	Oui	10 points	10
	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ;(seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par ce §)	Non	10 points	
	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	Non	10 points	
	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	Non	10 points	
	Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui	10 points	10

	Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	Non	5 points	
Total général			120 points	82 points

P103.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des Réseaux d'eau potable

*La partie B n'est prise en compte que si 15 points sont obtenus pour la partie A.
La partie C que si au moins 40 points sont pris en compte par les parties A + B.*

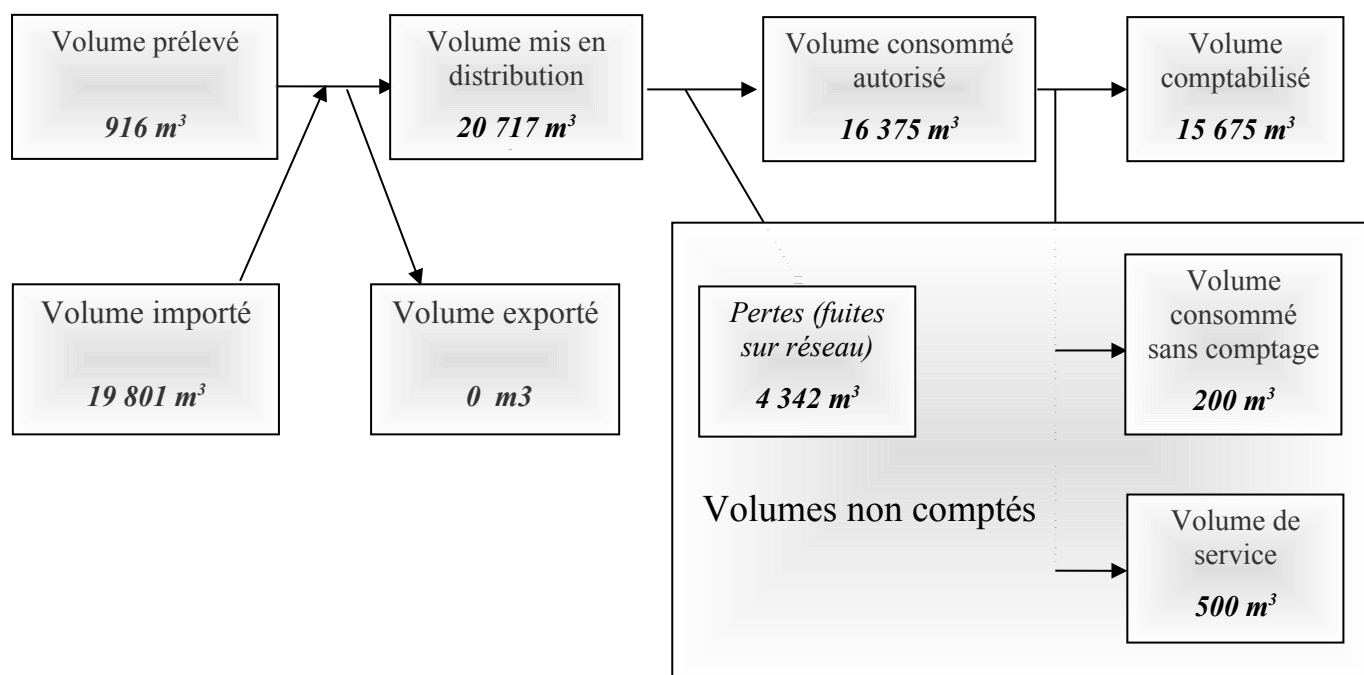
I.P

P103.2B = 82 Points

3.3) Les volumes relatifs à l'exploitation du service

- ✓ Le volume prélevé correspond à la production des captages ainsi qu'aux volumes issus des forages des collectivités.
- ✓ Les volumes achetés ou importés en gros et les volumes vendus ou exportés en gros correspondent aux échanges entre services d'eau.
- ✓ Le volume mis en distribution est la somme du volume produit majoré du volume importé et éventuellement diminué du volume consacré au besoin en eau des équipements du service (pompages, traitements) ou du volume vendu en gros
- ✓ Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé majoré des volumes de service et de consommation sans comptage.
- ✓ Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés.
- ✓ Le volume consommé sans comptage correspond aux volumes consacrés aux essais annuels des poteaux d'incendie, de l'arrosage des espaces verts, des alimentations des fontaines publiques, du lavage des voiries et des chasses d'eau sur le réseau d'assainissement
- ✓ Le volume de service quant à lui correspond aux nettoyages des réservoirs, à la désinfection des réseaux après travaux, aux purges et lavage des conduites, aux surpresseurs, pissettes et analyseurs d'eau, etc...

LES VOLUMES DU SERVICE (2022-2023)



Les volumes utilisés pour le calcul des indicateurs et définis dans ce schéma sont des volumes comptés sur la période de l'exercice.

2020-2021 : Le volume comptabilisé est de 18384 = 17905 (facturé) + 479 (annulé suite à fuites après compteur éligibles à correction).

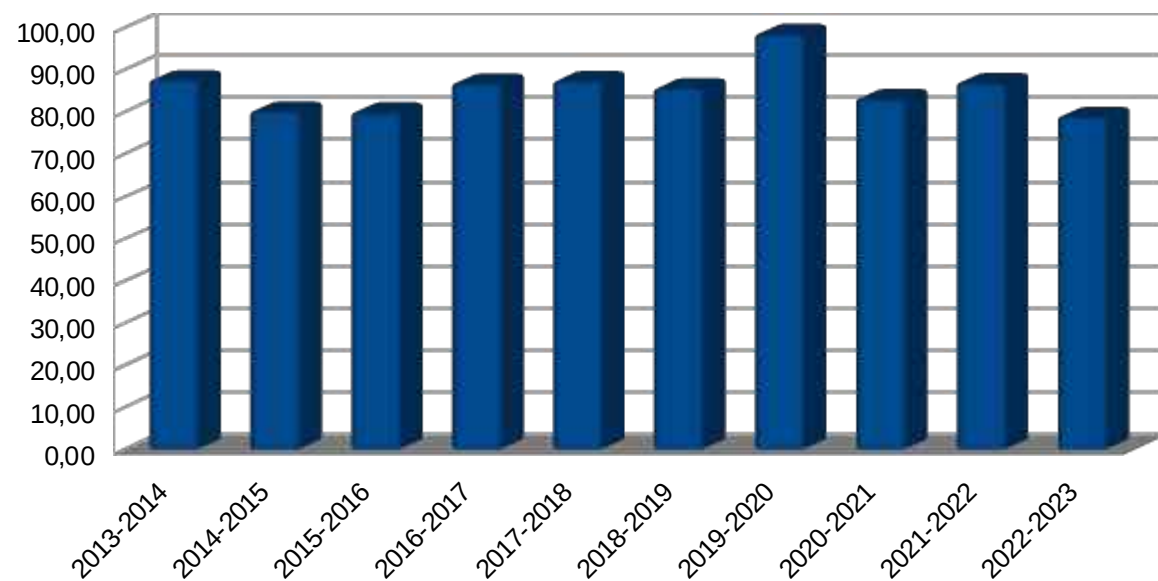
2021-2022 : Le volume comptabilisé est de 16905 = 16791 (facturé) + 114 (annulé suite à fuites après compteur éligibles à correction).

2022-2023 : Le volume comptabilisé est de 15675 = 14462 (facturé) + 1213 (annulé suite à fuites après compteur éligibles à correction).

3.4) Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Années	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Volume consommé autorisé	13 069	13 035	13 117	11 350	13 391	14 545	14 047	18 684	17 205	16 375
Volume vendu en gros	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Volume produit	1900	1241	716	462	797	1255	830	761	649	916
Volume acheté en gros	13 000	15 000	15 677	12 597	14 510	15 707	13 417	21 671	19 114	19 801
Rendement du réseau	87,71 %	80,26 %	80,02 %	86,91 %	87,48 %	85,75 %	98,60 %	83,29 %	87,06 %	79,04 %

rendement global annuel du réseau



P104.3 Rendement global du réseau de distribution

Ratio entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services d'eau potable.

I.P

$$\mathbf{P104.3 = 79,04 \%}$$

Objectif Grenelle2 pour l'exercice 2022-2023

Volume consommé autorisé (16 375 m³)

*Calcul de l'ILC (indice linéaire de consommation) = 16 375 / (365 j x 10.300 km) = **4.35 m³/j/km***

*Objectif « Grenelle 2 » Cornillon-en-Trièves = 65% + (0,2 x 4.35) = 65 + 0,87 = **65,87 %***

3.5) Indice linéaire global des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

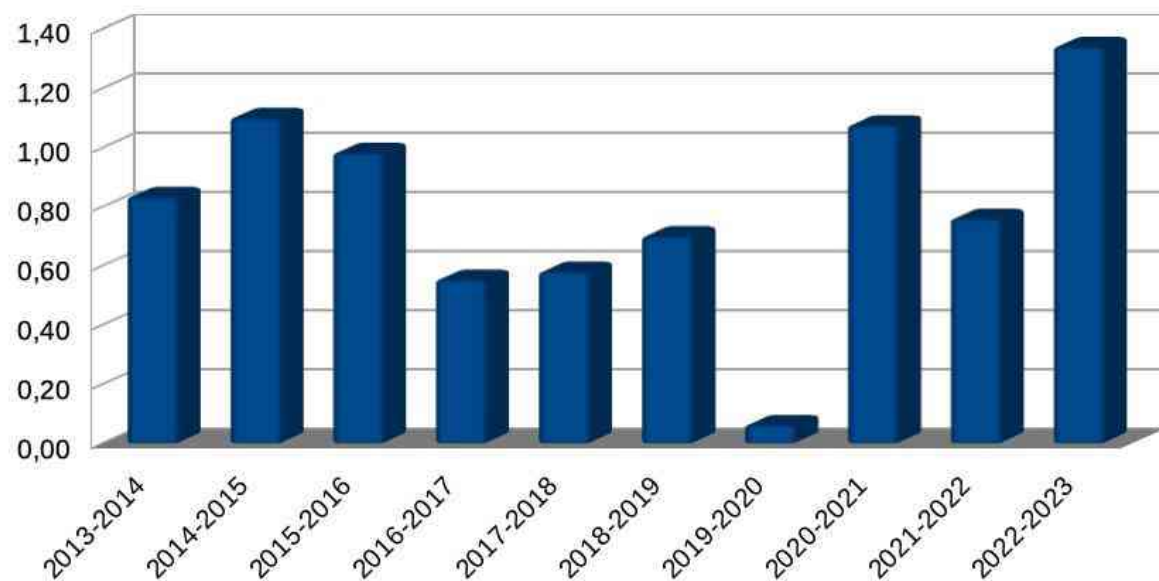
Années	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Volume mis en distribution	14 900	16 241	16 393	13 059	15 307	16 962	14 247	22 432	19 763	20 717
Volume comptabilisé	11 269	11 450	12 117	10 650	12 891	14 045	14 007	18 384	16 905	15 675
Longueur de réseau	11,91	11,91	11,91	11,91	11,4	11,4	10,3	10,3	10,3	10,3
Indice linéaire de volumes non comptés	0,84	1,10	0,98	0,55	0,58	0,70	0,06	1,08	0,76	1,34

P106.3 Indice linéaire global des volumes non comptés

Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire du réseau de desserte

$$P105.3 = 1,34 \text{ m}^3/\text{km}/\text{j}$$

indice linéaire global des volumes non comptés



3.6) Indice linéaire global des pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet, d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

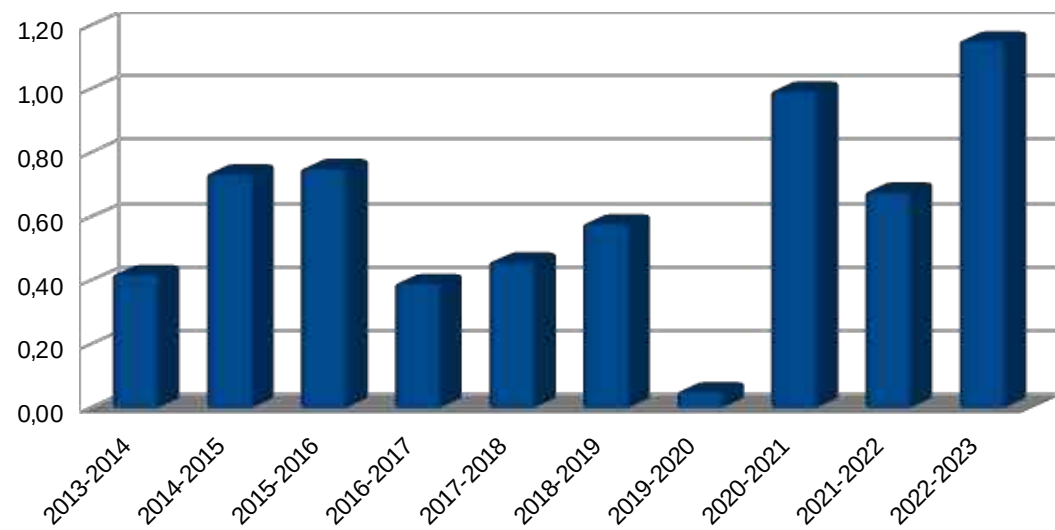
Années	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Volume mis en distribution	14 900	16 241	16 393	13 059	15 307	16 962	14 247	22 432	19 763	20 717
Volume consommé autorisé	13 069	13 035	13 117	11 350	13 391	14 545	14 047	18 684	17 205	16 375
Longueur de réseau	11,91	11,91	11,91	11,91	11,4	11,4	10,3	10,3	10,3	10,3
Indice linéaire global des pertes en réseau	0,42	0,74	0,75	0,39	0,46	0,58	0,05	1,00	0,68	1,15

P106.3 Indice linéaire global des pertes en réseau

Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire du réseau de desserte

$$P106.3 = 1,15 \text{ m}^3/\text{km}/\text{j}$$

indice linéaire global des pertes en réseau



3.7) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Cet indicateur permet de compléter l'information sur la qualité de la gestion du patrimoine enterré constitué par les réseaux d'eau potable, en permettant le suivi du programme de renouvellement défini par le service.

Années	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Longueur du réseau (km)	11,909	11,909	11,909	11,909	11,400	11,400	10,300	10,300	10,300	10,300
Longueur de réseau renouvelé (km)	0,44	0	0	0	0	0	0,860	0	0	0,250
Longueur cumulée de linéaire de réseau renouvelé (km)	0,44	0	0	0	0	0	0,860	0	0	0,250
Taux de renouvellement	3,69 %	0	0	0	0	0	8.35 %	0	0	2,43 %

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identiques ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Pour l'exercice 2017-2018, une suppression de réseau ancien sur le secteur de Villard Julien (500ml) améliore la qualité et l'âge moyen du réseau existant.

Pour l'exercice 2019-2020, une reprise de l'alimentation des hameaux combe d'Andrieu / grange du baron permet la suppression de conduites PVC collé. Le secteur Cornillon est également renouvelé dans la même opération.

Pour l'exercice 2022-2023 reprise secteur rue du Serret (Villard-Julien) et secteur Montée des Terrasses (Grand Oriol).

P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Quotient de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau

I.P

P107.2 = 2,16 %

3.8) Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) (indicateur fourni par l'ARS)

L'indicateur donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur. Cette action commence avec la définition et la mise en place d'un périmètre de protection et de surveillance des ressources en eau (captages, forages). C'est le moyen le plus sûr pour les contaminations et les pollutions accidentelles ou diffuses.

0%	Aucune action
20%	Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Avis préfectoral acquis
80%	Arrêté préfectoral totalement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral totalement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi en application de l'arrêté

P108.3 Indice d'avancement de protection de la ressource

Niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée

P108.3 = 40 %

I.P

4) Financement des investissements

4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

Objet des travaux (eau potable et assainissement)	Montant des travaux	Subventions accordées	Contributions de la collectivité
Renforcement réseau Grand Oriol (montée des terrasses)	64 185,25 €HT	51 287 €	12 898,27 €
Renforcement réseau Villard Julien (rue du Serret)	33 168,99 €HT	23 248 €	9 920,99 €

4.2) Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont pris en considération dans ce paragraphe.

Années	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre total de branchements existants	106	106	106	106	106	106	107	107
Nombre de branchements publics en plomb changés dans l'année	0	0	0	2	0	0	0	0
Nombre de branchements publics en plomb restants	3	3	3	1	1	1	1	1
Pourcentage de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1 ^{er} janvier de l'année de présentation du rapport	3%	3%	3%	1%	1%	1%	1%	1%

4.3) Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs :

Années	2012	2013	2014
Encours de la dette au 31 décembre	€	€	€
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	€	€	€
dont en intérêts	€	€	€
dont en capital	€	€	€

4.4) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

Années	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Montant des amortissements	23 422.79 €	18 730.98 €	40727.42 €	40719.78 €	86121.06 €	41783.61 €	54259.43 €	57057.33 €

Le montant correspond au cumul des amortissements travaux + subventions.

4.5) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant prévisionnel
Pas de travaux prévus cette année	

4.6) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet des travaux
néant

5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles)

Années	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020	2020 2021	2021 2022	2022 2023
Nombre de demandes reçues	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'abandon de créance	0	0	0	0	0	0	0
Montant des abandons de créance	€	€	0	0	0	0	0
Versement à un fonds de solidarité	€	€	0	0	0	0	0
Volume annuel facturé	10 650m ³	12 991m ³	14 045m ³	14 007m ³	17 905m ³	16 791m ³	15 176m ³
Valeur de l'indicateur P109.0	0.00 €/m ³	0.00 €/m ³	0.00 €/m ³	0.00 €/m ³	0.00 €/m ³	0.00 €/m ³	0.00 €/m ³

P109.0 Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité

Montant en € des abandons de créances + montant en € des versements
à un fond de solidarité / volumes facturés

$$P109.0 = 0,00 \text{ €/m}^3$$

6) Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement

Ce paragraphe est destiné aux collectivités qui assurent la compétence eau et la compétence assainissement collectif et qui choisissent de rédiger deux RPQS distincts.

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³ :

Années	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Les prix sont ceux effectifs au :	1 ^{er} jan 2013	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	1 ^{er} Jan 2017	1 ^{er} Jan 2018	1 ^{er} Jan 2019	1 ^{er} Jan 2020	1 ^{er} Jan 2021	1 ^{er} Jan 2022	1 ^{er} Jan 2022
Part de la collectivité											
service d'eau potable	173,50 €	173,50 €	192,00 €	215,20 €	236,00 €	236,00 €	236,00 €	180,00 €	200,00 €	200,00 €	211,00 €
l'assainissement collectif	100,80 €	120,00 €	144,00 €	168,00 €	192,00 €	216,00 €	240,00 €	276,00 €	276,00 €	276,00 €	276,00 €
Agence de l'eau											
Redevance de pollution domestique	33,60 €	33,60 €	34,80 €	34,80 €	34,80 €	34,80 €	32,40 €	32,40 €	33,60 €	33,60 €	33,60 €
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18,00 €	18,00 €	18,60 €	19,20 €	18,60 €	18,60 €	18,00 €	18,00 €	18,00 €	18,00 €	19,20 €
Totaux											
service d'eau potable	207,10 €	207,10 €	226,80 €	250,00 €	270,80 €	270,80 €	268,40 €	212,40 €	233,60 €	233,60 €	244,60 €
assainissement collectif	118,80 €	138 €	162,60 €	187,20 €	210,60 €	234,60 €	258,00 €	294,00 €	294,00 €	294,00 €	295,20 €
Total global	325,90 €	345,10 €	389,40 €	437,20 €	481,20 €	505,40 €	527,40 €	506,40 €	527,60 €	527,60 €	539,80 €
Prix global du m³ d'eau	2,72 €/m3	2,88 €/m3	3,25 €/m3	3,64 €/m3	4,01 €/m3	4,21 €/m3	4,39 €/m3	4,22 €/m3	4,40 €/m3	4,40 €/m3	4,50 €/m3

